

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 27 septembre 2016

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ, Franck ROGOVITZ et Thierry UJMA, Vice-présidents

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Renouvellement de ligne de trésorerie

Monsieur le Président rappelle au bureau la demande faite en juin de renouvellement de la ligne de trésorerie pour de 950 000 €. Au vu des besoins de trésorerie de la CCPB, il conviendrait de limiter dorénavant son montant à 650 000 €. Le Crédit Agricole a donné son accord en séparant les lignes de trésorerie entre les besoins de fonctionnement et d'investissement.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à signer les conventions de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole de Lorraine pour un montant respectif de 326 000 € et de 324 000 € aux conditions suivantes :*
 - *Durée : 1 an*
 - *Taux : Euribor 3 Mois + 1,40 % avec un taux plancher à 1,40 % (taux au jour de signature : 1,40 % à titre indicatif)*
 - *Facturation des intérêts : trimestrielle*
 - *Frais de dossier : 650 euros pour chaque contrat de ligne de trésorerie*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°2 : Renouvellement de ligne de trésorerie et prêt à court terme – Annule et remplace la délibération n°1

Monsieur le Président rappelle au bureau la demande faite en juin de renouvellement de la ligne de trésorerie pour de 950 000 €. Au vu des besoins de trésorerie de la CCPB, il conviendrait de limiter dorénavant son montant à 650 000 €. Le Crédit Agricole a donné son accord mais en accordant une ligne de trésorerie de 326 000 € et un prêt à court de terme sur 12 mois de 324 000 €.

L'exposé du Président entendu,

*Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à signer la convention de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole de Lorraine pour un montant respectif de 326 000 € et le contrat de prêt à court terme de 324 000 € aux conditions suivantes :*
 - *Durée : 1 an*
 - *Taux : Euribor 3 Mois + 1,40 % avec un taux plancher à 1,40 % (taux au jour de signature : 1,40 % à titre indicatif)*
 - *Facturation des intérêts : trimestrielle*
 - *Frais de dossier : 650 euros pour chaque contrat de ligne de trésorerie*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,